académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Essonne
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le CHSCT Départemental de l'Essonne

santé et sécurité
conditions de travail

Missions

Le **Comité Hygiène et Sécurité-Conditions de Travail Départemental (CHSCTD)** contribue à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des personnels. Il participe à l'amélioration des conditions de travail et veille au respect des prescriptions légales de son domaine de compétence.
Pour réaliser ses missions, le CHSCTD est chargé entre autres des actions suivantes :

- analyser les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les personnels,
- contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et formuler des propositions d'amélioration,
- proposer des actions de prévention,
- donner son avis sur la rénovation de locaux,
- donner son avis lors de l'introduction de nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.

Le CHSCTD est informé par l'employeur des visites de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) et peut lui présenter des observations.

Le CHSCTD est compétent pour connaître de toutes les questions concernant les personnels de l'Éducation nationale exerçant dans des écoles, des établissements d'enseignement du second degré et des services administratifs du département.

Secrétaire du CHSCTD
Mme A.-M. ROUSSEL

Mél : ce.chsctd-sec-91@ac-versailles.fr

Téléphone : 06.17.48.40.66

DSDEN 91 CHSCTD
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Monsieur le Directeur Académique
OU
Madame la Secrétaire Générale

Mél : ce.ia91@ac-versailles.fr

Téléphone : 01.69.47.83.09

DSDEN 91
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Composition

Représentants de l'administration

M. L. TARLET	Directeur Académique
Mme G. DOUMENC	Secrétaire Générale

Représentants des personnels

Titulaires		Corps	Affectation
Mme A.-M. ROUSSEL	FSU	Certifiée	Collège Gérard-Philipe Massy
M. J.-B. HUTASSE	FSU	Certifié	Lycée François-Truffaut Bondoufle
Mme M. BRUNET	FSU	PEHC	École élémentaire. Le Centre Gif-sur-Yvette
Mme H. MISTRANGELO	SGEN-CFDT	Agrégée	Lycée Vallée de Chevreuse Gif-sur-Yvette
M. M. LAUDE	FO	Certifié	Collège Albert-Camus Ris-Orangis
M. Y. BILIEC	FERC-CGT	PLP	LP Pierre-Mendès-France Ris-Orangis
M. A. GAUMET	UNSA-Éducation	CPE	Collège Condorcet Dourdan
Suppléants			
M. H. MAGNY-BENSAID	FSU	Certifié	Collège Les Sablons Viry-Châtillon
Mme M.-H. BADY	FSU	PE	École élémentaire Jules-Verne Évry
Mme SCOTTO	FSU	PLP	Lycée Gaspard-Monge Savigny-sur-Orge
Mme C. BAS	SGEN-CFDT	PE	École élémentaire Jean-Moulin Lardy
Mme B. AMIOT	FO	PE	École maternelle Les Lutins Briis-sous-Forges
Mme L. JEANNE	FERC-CGT	Certifiée	Lycée Marcel-Pagnol Athis-Mons
Mme F. THIREAU-CAMARA	UNSA-Éducation	PE	École élémentaire Aimé-Césaire Grigny

Le CHSCT Départemental de l'Essonne

santé et sécurité
conditions de travail

Références

Le décret 2011-774 du 28 juin 2011 a modifié le décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique. Il est entré en vigueur le premier juillet 2011 et a fait l'objet de deux circulaires d'application le 9 août et le 9 novembre.

Textes officiels en vigueur :

Décret du 28 juin 2011 (348 Ko),
Publics concernés : fonctionnaires, agents non titulaires de droit public, personnels à statut ouvrier des administrations et des établissements publics administratifs de l'État.
Objet : rénover le dispositif d'hygiène et de sécurité applicable dans les administrations de l'État et les établissements publics administratifs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 20 novembre 2009 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique.

Décret du 28 mai 1982 (182 Ko) dans sa version consolidée en juillet 2011,

Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Circulaire du 9 août 2011 (864 Ko),

: Application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique.

Ref : Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Circulaire du 9 novembre 2011 (58 Ko).

Objet : Modification de la circulaire d'application n°MFPF1122325C des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique.

Ref : Circulaire du 9 août 2011 n° MFPF1122325C.

Procédure de signalement et acteurs de l'Hygiène et la Sécurité—Conditions de travail

Services de la DSDEN 91

Identification d'une situation potentiellement dangereuse pour un ou plusieurs personnels de la structure, en liaison avec la Secrétaire Générale.

Inscrire cette situation sérieuse mais **sans risque imminent**

- au registre de santé et sécurité au travail

disponible auprès du conseiller prévention de la DSDEN91, Mme JAMOT, porte 530

En cas de **danger grave et imminent**, inscrire cette situation

- au registre spécial

(ancien registre des dangers graves et imminents).
disponible auprès du conseiller prévention de la DSDEN91, Mme JAMOT, porte 530

Une recherche de solution est faite :

- en interne (gestion matérielle),
- et/ou avec l'aide du Conseiller Prévention Départemental éventuellement

La situation sérieuse mais **sans risque imminent n'a pas trouvé de solution.**

Un personnel subissant un danger grave et imminent peut saisir directement la secrétaire du CHSCTD.

Mme la Secrétaire Générale

saisit

les services du Rectorat

ou

les services de la Préfecture de l'Essonne (cité administrative)

Prendre contact avec la Secrétaire du CHSCTD

Mme A.-M.ROUSSEL

Adresse mél :

ce.chsctd-sec-91@ac-versailles.fr

Téléphone : 06.17.48.40.66

DSDEN 91 CHSCTD
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Au regard des situations, le Directeur Académique fait appel aux compétences d'experts :

ISST—Inspecteur Santé et Sécurité au Travail	**M. TIFFOCHE**	ce.isst@ac-versailles.fr	
Conseiller Prévention Académique	**M. RODRIGUEZ**	ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr	
Médecin de prévention des personnels	**Docteur DESSONET**		01.69.47.83.43
Conseiller Prévention Départemental		ce.ia91@ac-versailles.fr	01.69.47.83.09
Psychologue du travail	**Mme LE BOT**	isabelle.le-bot@ac-versailles.fr	01.30.83.49.34